

SÉANCE ACADÉMIQUE POUR LE 20^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE (CRD)

BRUXELLES, le 24 février 2014

ALLOCUTION D'ACCUEIL

La Commission Régionale de Développement de la Région de Bruxelles-Capitale fête aujourd'hui ses vingt ans.

Pour fêter ses dix ans, elle avait organisé une séance académique dont le conférencier invité était déjà un philosophe et écrivain spécialisé en urbanisme : Thierry Paquot.

Aujourd'hui, la Commission régionale, ou plus simplement la CRD, reçoit également un philosophe et écrivain engagé dans l'urbain, Olivier Mongin, qui nous livrera ses réflexions sur l'avenir des villes et des métropoles confrontées au phénomène de la mondialisation en général, et de la mondialisation territoriale en particulier.

Ensuite, nous recevrons le Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale Rudi Vervoort qui nous entretiendra de sa vision sur Bruxelles et sa future Communauté Métropolitaine ainsi que du projet de Plan Régional de Développement Durable (PRDD).

Nous avons également invité un modérateur chargé de présenter et de poser une série de questions cet après-midi à nos deux invités : il s'agit d'Eddy Caekelberghs, journaliste « très connu sur nos antennes » comme on dit. Journaliste à la RTBF, il est responsable de « - Face à l'info - qui se veut le lieu où pédagogie et actualité riment au quotidien ».

En fin d'après-midi, nous arroserons dignement ce cap des vingt ans et couperons le traditionnel gâteau d'anniversaire.

Il m'importe aussi de vous faire les présentations. En effet, si un certain nombre de personnes et d'acteurs de l'urbanisme bruxellois connaissent notre Commission régionale, d'autres ne nous connaissent pas, ou si peu.

La CRD, créée en 1993, trouve sa place dans l'Ordonnance Organique de la Planification et de l'Urbanisme (l'OOPU), remplacée depuis 2004 par le Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (le CoBAT).

La mise en place de cette Commission consultative régionale s'inscrit dans la foulée de la création de notre Région. Elle fut portée par son premier Ministre-Président, Charles Picqué et son Secrétaire d'Etat à l'Urbanisme, Robert Hotyat.

Pour faire bref, il s'agit donc, comme l'explique l'article 7 du CoBAT, d'une *Commission consultative : d'avis, de formulation d'observations, de présentation de suggestions et de proposition de directives générales*. Dans ce cadre, elle est chargée de rendre un avis motivé sur l'ensemble des projets et des plans d'importance régionale et communale

comme les plans régionaux de développement (PRD) ou d'affectation du sol (PRAS), les plans communaux de développement (PCD) ou d'affectation du sol (PPAS), les schémas directeurs, les études d'incidence, le Règlement Régional d'Urbanisme (RRU), ...

Sa composition intègre des membres qui représentent les autres instances consultatives compétentes de la Région *en matière économique et sociale, de monuments et sites, d'environnement, de logement et de mobilité* (CES, CRMS, CE, CCL, CRM) (12), des représentants des Villes et Communes de la Région (6) auxquels s'ajoutent des Experts indépendants (6) ainsi que leurs suppléants.

J'arrête là cette description, car il me reste à vous informer qu'à l'occasion de ses 20 ans, la CRD s'est offert la publication d'un livret de présentation qui décrit son fonctionnement interne, son histoire, des réflexions sur son avenir, les missions qu'elle a réalisées pour le Gouvernement, ainsi qu'un bref descriptif du fonctionnement des Commissions sœurs en Région flamande (le SARO) et en Région wallonne (la CRAT).

Les articles qui sont intégrés dans ce livret évoquent donc plusieurs aspects – passé, présent et futur – du développement urbain et de sa planification.

- Le premier, qui s'intitule « *La CRD : 20 ans au service du développement régional* » détaille le contenu et l'évolution des trois plans régionaux de développement (les PRD) pour la RBC respectivement de 1995, de 2002 et le nouveau projet de PRDD approuvé par le Gouvernement en 2013, ainsi que le PRAS de 2001.
- Le deuxième pose la question de : « *Quelle évolution pour quel projet de développement territorial ?* » et donc implicitement l'évolution future de notre Commission face aux nouveaux défis urbanistiques de la Région, dont celui du « chantier » de la Communauté Métropolitaine inscrit dans la 6^{ème} Réforme de l'Etat n'est pas le moindre.
- Enfin le troisième qui décortique l'histoire, les missions et le fonctionnement de la CRD intitulé : « *La CRD : 20 ans d'histoire* ».

Ce livret, qui est sorti de presse la semaine passée, vous a été distribué à l'entrée.

J'en profite pour remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite de cette publication sur notre Commission régionale. Il s'agit respectivement de la Direction Études et Planification (DEP), de Bruxelles Développement Urbain (BDU), ainsi que des graphistes, rédacteurs, imprimeurs, photographe, traducteurs... qui y ont œuvré.

Puisse cette initiative, en matière de communication de la CRD, à l'occasion de son 20^{ème} anniversaire, permettre de mieux nous faire connaître auprès de vous tous et d'informer les habitants et les usagers de notre ville sur notre rôle, nos missions et nos perspectives au service de la Région bruxelloise.

Jean de SALLE

Président de la Commission Régionale de Développement